

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE

DU 1er MAI 2014, à 16h00

à la Halle 7, Beaulieu, Lausanne

L'Assemblée générale ordinaire est ouverte par M. Olivier Steimer, Président du Conseil d'administration, qui salue la présence de M. Laurent Wehrli, Président du Grand Conseil, et de M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat. MM. Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat, et Philippe Leuba, Conseiller d'Etat en charge du dossier BCV, sont excusés ; il remercie de leur présence les nombreux autres hôtes de marque qui font l'honneur à la BCV d'assister à l'Assemblée.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires de l'Assemblée. Après avoir indiqué que la BCV n'est pas soumise au Code des obligations et qu'elle est organisée par la Loi vaudoise du 20 juin 1995, le Président rappelle qu'une pré-convocation est parue déjà en date du 28 février 2014 et constate que la convocation contenant l'ordre du jour et les mentions prévues par les Statuts a été régulièrement publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 10 avril 2014.

Il précise que la BCV a offert cette année à ses actionnaires la possibilité de se faire représenter par Me Christophe Wilhelm, à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant. Il rappelle aussi que les votes ont lieu au moyen d'un système électronique de la société SIX SAG AG à Olten. Il explique aux actionnaires comment vérifier que leur télévoteur fonctionne.

Il charge M. Christian Monnier, Secrétaire du Conseil d'administration, de tenir le procès-verbal sous seing privé.

M. O. Steimer prie les personnes suivantes de fonctionner comme scrutateurs et les remercie de se tenir à la disposition de l'Assemblée :

- Mme Andreane Jordan Meier, Secrétaire générale du Département de l'économie et du sport, qui préside le collège des scrutateurs ;
- M. Georges-Albert Despland, Administrateur-Directeur général de Renault Finance SA ;
- M. Nicolas Goetschmann, Secrétaire général de Kudelski SA ;
- M. Hans-Peter Rohner, Président du Conseil d'administration de PubliGroupe SA ;
- M. Pierre-Alain Urech, Directeur général de Romande Energie Holding SA.

Ces personnes ne font pas partie des organes de la Banque.

Le Président indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2013, la société PricewaterhouseCoopers SA, est présent, représenté par MM. Beresford Caloia, Associé, et David Molleyres, Directeur.

M. O. Steimer constate que l'Assemblée générale est donc dûment constituée et précise qu'elle est filmée et enregistrée pour les besoins des archives de la Banque et du procès-verbal.

Il prie en outre Me Patrick de Preux, notaire à Lausanne, de tenir en la forme authentique le procès-verbal de la décision de l'Assemblée générale concernant la modification des Statuts.

Il rappelle la composition du Conseil d'administration et de la Direction générale, dont les membres sont présents à la tribune. Au nom du Conseil d'administration et de la Banque, il remercie chaleureusement Mme Beth Krasna, entrée au Conseil d'administration le 1^{er} novembre 2002, dont le mandat arrive à terme ce jour. Mme B. Krasna est vivement applaudie par l'Assemblée. Il présente également M. José François Sierdo, Directeur général, qui a repris la tête de la Division Retail le 3 mars 2014, en remplacement de M. Markus Gygax, qu'il remercie pour son important apport pendant ses cinq années à la BCV.

M. O. Steimer remercie également ses collègues du Conseil d'administration, le Président et les membres de la Direction générale, ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices de la Banque pour leur engagement durant l'exercice écoulé.

Il n'a pas reçu de question écrite dans le délai fixé au 24 avril 2014.

M. O. Steimer explique encore en détail le fonctionnement de l'appareil de vote électronique, baptisé "télévoter". Il informe l'Assemblée que les votes resteront enregistrés sur un support électronique pendant six mois avant d'être effacés. Grâce à cet enregistrement, il sera possible de retrouver chaque vote si nécessaire.

Avant de passer au vote réel sur un point de l'ordre du jour, le Président propose de tester le système par un vote fictif, afin de s'assurer que tout fonctionne correctement.

Liste des présences

M. O. Steimer donne lecture de la liste des présences qui apparaît à l'écran, en signalant que cette liste sera tenue à jour tout au long de l'Assemblée, au cas où des actionnaires devaient entrer ou quitter la salle en cours de route. Le nombre d'actions représentées indiqué lors de chaque vote électronique sera alors adapté en conséquence.

Il indique que 893 actionnaires sont présents à 16h00, représentant 6 991 641 actions, soit les 81,24 % du capital-actions. L'Assemblée est donc habilitée à délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote test.

Le Président passe à l'ordre du jour.

En préambule, il indique que M. P. Kiener et lui-même répondront aux questions portant sur les présentations prévues aux points 1 et 2 de l'ordre du jour juste après la présentation de M. P. Kiener et que les actionnaires pourront également s'exprimer sur des sujets généraux ne figurant pas à l'ordre du jour. A la fin de l'ordre du jour, sous "Divers", les actionnaires auront la possibilité d'intervenir à nouveau s'ils le souhaitent. Les actionnaires qui entendent intervenir pourront se rendre à la tribune qui leur est réservée au pied de la scène munis de leurs bulletins de vote et déclineront pour les besoins du procès-verbal leurs nom, prénom et adresse. Ils sont priés d'indiquer également le nombre d'actions qu'ils détiennent.

1. Allocution présidentielle

Le Président effectue son allocution, sous le titre : "Solide et bien positionnée", en abordant quatre thèmes. Il expose en quoi le succès de la Banque est pérenne dans un environnement contrasté. Il aborde en particulier les nombreux changements réglementaires en cours et les évolutions dans la gestion transfrontalière. Il effectue un point de situation sur la manière avec laquelle la Banque a rempli sa mission et présente le dernier Rapport de Responsabilité sociale d'entreprise. Il détaille ensuite les modifications statutaires qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée au point 6 de l'ordre du jour, notamment le système de rémunération et le vote sur les rémunérations, qui interviendra pour la première fois lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2015 en cas d'acceptation des changements proposés ce jour. Il termine en expliquant les propositions de distributions (dividende et autre distribution) du Conseil d'administration.

2. Rapport de la Direction générale

M. O. Steimer passe la parole à M. P. Kiener, Président de la Direction générale, qui présente son rapport pour l'exercice en revue sous le titre : "Grandes orientations confirmées". Il commente les résultats 2013, qui s'inscrivent dans la continuité, et quelques faits importants en 2013 pour la BCV. Puis, il effectue un bilan, qui est très positif, de la stratégie BCVPlus suivie depuis 2009 et présente la *stratégie 2018* « Poursuivre » et « Evoluer », en expliquant les principaux axes de développement des affaires et internes. Toute la démarche stratégique de la BCV, son modèle d'affaires et son développement s'inscrivent dans la recherche permanente du meilleur équilibre entre mission cantonale, rentabilité et croissance de la Banque. Puis, il donne l'appréciation de la BCV sur l'environnement économique et immobilier vaudois. Il termine par les résultats de la BCV au 1^{er} trimestre 2014, rendus publics le matin-même, qui s'inscrivent dans la continuité, avec un signal positif au niveau des revenus.

Cela étant, le Président ouvre la discussion sur les présentations présidentielles.

M. Alain Petitpierre, client de longue date de la Banque et domicilié en Italie, se plaint de la déclaration que l'Agence d'Ouchy lui a demandé de signer lors d'un prélèvement cash, notamment des termes utilisés par ce formulaire. M. O. Steimer lui répond qu'il ne veut pas s'exprimer sur le cas particulier, mais qu'il est vrai que la Banque a été amenée ces dernières années à renforcer les informations demandées aux clients et les contrôles effectués, notamment lors de retraits d'avoirs, ceci pour se conformer à l'importante évolution réglementaire et aux exigences en la matière, notamment par rapport à la clientèle domiciliée à l'étranger. La Banque se doit de protéger tant ses clients, que ses collaborateurs et ses organes, de tous reproches postérieurs.

M. Olivier Prinzi, à Yverdon, se demande si le développement des nouvelles technologies, notamment du « mobile banking », augmente les risques de cybercriminalité et quelle sont les mesures prises pour les réduire. M. P. Kiener répond que la lutte contre la cybercriminalité est un point d'attention permanent et majeur de la Direction générale. Il informe des nombreuses mesures prises à cet égard par la Banque. Ce thème est une priorité du responsable de l'IT.

M. O. Steimer clôt la discussion.

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2013, y compris les comptes consolidés du Groupe

Le Président rappelle que le Rapport annuel de gestion 2013 a été mis à la disposition des actionnaires dans le délai de 20 jours avant l'Assemblée ; il est aussi consultable sur le site Internet de la BCV et des exemplaires étaient disponibles à l'entrée. Ce rapport rend compte en particulier de l'accomplissement des missions de la Banque et contient toutes les informations sur la transparence des rémunérations en application de l'article 20a LBCV en vigueur depuis le 1^{er} avril 2007. Il ajoute que l'ensemble des documents à l'attention des investisseurs est aussi disponible sur notre application pour tablette électronique.

A ce stade, M. O. Steimer rappelle les caractéristiques essentielles de la politique de rémunération, qui est orientée à long terme, moderne et raisonnable. Il termine par une explication sur la redistribution équitable de la valeur générée par la Banque. Sur cents francs de résultat, vingt francs vont aux Pouvoirs publics sous forme d'impôts, septante francs vont aux actionnaires et dix francs vont aux collaborateurs sous forme de rémunération variable, dont un franc aux organes dirigeants.

Le Rapport annuel contient également les rapports de l'Organe de révision sur les comptes annuels à la page 157 et celui sur les comptes consolidés à la page 146.

M. O. Steimer passe ensuite la parole à M. B. Caloia, de PricewaterhouseCoopers SA, pour qu'il fasse part à l'Assemblée générale des conclusions des rapports de l'Organe de révision.

M. B. Caloia présente une synthèse des éléments importants de ces rapports, le texte complet étant reproduit dans le Rapport annuel 2013 de la Banque. PricewaterhouseCoopers SA recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels de la Maison mère et du Groupe 2013 qui lui sont soumis par le Conseil d'administration.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 3 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par la Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

Résolution sur le point no 3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,33 % (6 952 457 oui ; 44 273 abstentions ; 2 018 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice 2013, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV, des rapports établis par l'Organe de révision sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, les approuve, tels qu'ils lui sont présentés. »

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. Il attire l'attention sur le fait que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne sont pas autorisés à prendre part à ce vote. Dès lors, leurs actions n'y seront pas représentées.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 4 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,19 % (6 919 677 oui ; 47 185 abstentions ; 8 776 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. »

5. Répartition du bénéfice et autre distribution

Le Président indique que, dans le cadre de la stratégie de distribution annoncée en 2008 et reconduite en février 2013, le Conseil d'administration propose, premièrement, un dividende ordinaire à CHF 22 par action et l'attribution d'un montant de CHF 107 271 398,84 aux Autres réserves et, deuxièmement, le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur le compte d'apports de capital de la Réserve légale générale. Il propose de discuter ces deux propositions ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur les deux propositions.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 5 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,36 % (6 954 379 oui ; 40 126 abstentions ; 4 341 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 5.1 de l'ordre du jour, à savoir de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 296 607 578,84 en versant un dividende ordinaire de CHF 22 par action, soit CHF 189 336 180, et d'attribuer le solde disponible, soit CHF 107 271 398,84 aux Autres réserves. »

Il signale que le versement du dividende aura lieu, sous déduction de l'impôt anticipé, le jeudi 8 mai 2014.

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,34 % (6 953 211 oui ; 41 403 abstentions ; 4 232 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 5.2 de l'ordre du jour, soit le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital, ce qui représente un total de CHF 86 061 900.»

Il signale que le versement de ce montant aura lieu, sans déduction de l'impôt anticipé, le jeudi 8 mai 2014.

6. Adaptations statutaires

Le Président rappelle que la BCV, qui est une banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, n'est pas soumise à l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Par souci de bonne gouvernance et comme la Banque est cotée à la Bourse suisse, le Conseil d'administration a décidé d'introduire néanmoins dans les Statuts les principes de l'ORAb, dans la mesure compatible avec le statut particulier de la Banque et sans modifier la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise. Il souligne avoir livré ses commentaires personnels dans son allocution.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'adapter les Statuts conformément aux modifications annoncées dans la convocation à la présente Assemblée, avec renvoi sur le site internet www.bcv.ch pour les détails, et dont les actionnaires inscrits au Registre des actionnaires ont également pu prendre connaissance dans la brochure qui leur a été adressée avec l'invitation et qui était disponible à l'entrée; il s'abstient donc de présenter une nouvelle fois ces modifications statutaires. Il précise que, après la discussion, nous procéderons à un vote en bloc sur les changements des Statuts proposés ce jour.

Pour le surplus, ce point de l'ordre du jour fait l'objet d'un procès-verbal en la forme authentique, instrumenté par Me Patrick de Preux, notaire à Lausanne. Personne ne demande la parole sur ce point de l'ordre du jour. La proposition du Conseil d'administration concernant le point no 6 de l'ordre du jour, soit les modifications des Statuts proposées, est acceptée par l'Assemblée à 93,20 % des voix représentées (6 523 488 oui ; 66 505 abstentions ; 408 837 non).

7. Election au Conseil d'administration

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire Mme Ingrid Deltenre en remplacement de Mme Beth Krasna. Il présente la candidate à l'Assemblée, alors qu'apparaît à l'écran un bref compte-rendu de son parcours professionnel.

Celui-ci est marqué par sa grande expérience du management dans le domaine des médias et sa bonne connaissance du monde économique.

Après avoir obtenu une licence en sciences humaines de l'Université de Zurich, Ingrid Deltenre a occupé des fonctions exécutives dans une maison d'édition suisse alémanique avant de devenir, en 2000, la PDG de Publisuisse. En 2004, elle est nommée à la tête de la Télévision suisse alémanique, poste qu'elle occupera pendant 6 ans. Depuis 2010, Ingrid Deltenre est la Directrice générale de l'Union Européenne de Radio-Télévision (Eurovision), qui compte près de 400 employés et dont le Siège se trouve à Genève.

De nationalité suisse et néerlandaise, Ingrid Deltenre est également la Présidente de Eurovision Americas (filiale de l'UER) et membre du Comité consultatif de l'Executive MBA de l'Université de Zurich.

M. O. Steimer précise que, conformément à la LBCV et aux Statuts, l'Etat de Vaud s'abstient de voter sur ce point de l'ordre du jour.

Il ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat, lit la résolution et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 7 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 88,01 % (1 088 391 oui ; 76 345 abstentions ; 71 792 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale élit Mme Ingrid Deltenre au Conseil d'administration pour une période légale et statutaire de quatre ans. »

M. O. Steimer félicite Mme Ingrid Deltenre pour son élection et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil d'administration.

8. Election du Représentant indépendant

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, pour la première fois, d'élire le Représentant indépendant, en la personne de Maître Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne. Son mandat couvrira l'année 2014 et se terminera après la clôture de l'Assemblée générale ordinaire de la Banque de 2015. Il sera renouvelable.

Il ouvre la discussion et personne ne demande la parole ; il clôt donc la discussion, lit la résolution et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 8 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,11 % (6 936 593 oui ; 54 785 abstentions ; 7 402 non) la résolution suivante :

«L'Assemblée générale élit Me Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2014 et jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise.»

M. O. Steimer félicite Me Wilhelm pour son élection.

9. Nomination de l'Organe de révision

Le Président rappelle en préambule que PricewaterhouseCoopers SA a été désigné par le Conseil d'administration comme société d'audit au sens de la LFINMA pour l'exercice 2014, le responsable du mandat étant M. A. Astolfi. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de désigner également la société PricewaterhouseCoopers SA en qualité d'Organe de révision au sens du Code des obligations pour 2014.

M. O. Steimer ouvre la discussion concernant le point no 9 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 9 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,85 % (6 918 630 oui ; 57 642 abstentions ; 22 198 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accorde à la société PricewaterhouseCoopers SA le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2014. »

Au nom de PricewaterhouseCoopers SA, M. B. Caloia déclare accepter le mandat en remerciant l'Assemblée pour sa confiance.

10. Divers

Le Président indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV se tiendra le jeudi 23 avril 2015.

Il précise ensuite qu'il n'a reçu aucune proposition individuelle écrite, devant être suivie d'un vote, dans le délai de 45 jours avant la présente Assemblée, délai prévu à l'article 16 alinéa 5 des Statuts, et rappelé cette année dans une annonce parue dans la FOSC du 28 février 2014.

Il ouvre ensuite la discussion sur les points ne figurant pas à l'ordre du jour et invite les actionnaires qui le souhaitent à poser leurs questions ou à faire part de leurs remarques.

M. Walter Grob, à Berne, demande combien coûte le Représentant indépendant et la mise en œuvre de l'ORAb. M. O. Steimer lui répond que les honoraires du Représentant indépendant s'élèvent à quelques milliers de francs par année. La Banque n'a pas effectué de décompte précis de la mise en œuvre volontaire de certains principes de l'ORAb. Il s'agit essentiellement des coûts juridiques et de publication liés aux modifications statutaires. Ensuite, il s'agira de gestion courante (organisation des votes sur les rémunérations par exemple) et il est difficile d'évaluer le coût interne, notamment d'attention du management.

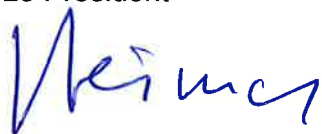
Il n'y a pas d'autre question. Le Président clôt donc la discussion.

M. O. Steimer propose à l'Assemblée, conformément aux dispositions de la Loi sur le notariat, de déléguer au Président et au Secrétaire du Conseil d'administration la compétence d'approuver et de signer le procès-verbal authentique de la décision faisant l'objet du point numéro 6 de l'ordre du jour. Il demande si quelqu'un a une objection à formuler contre cette proposition. Le Président du collège des scrutateurs constate qu'il n'y a pas d'objection. Le Président et le Secrétaire du Conseil d'administration approuveront donc et signeront l'acte authentique.

M. O. Steimer conclut par quelques mots sur sa vision de la BCV et de son avenir.

Arrivé au terme de l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée à 18h05.

Le Président



Le Secrétaire

